

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

09083769

Tribunal de Commerce de Tournai
Déposé au Greffe leGreffe **08 JUIN 2009**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0438.128.511

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE CHRISTIAENS**Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Siège : **CHEMIN DU BON COIN 3, 7784 WARNETON**Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATION**

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2007.

L'assemblée constate que les mandats suivants arrivent à échéance et ne sont pas renouvelés :

- Monsieur Christian Messian, Rue Claude Monet 6, 7700 Mouscron
- Madame Isabelle Christiaens, Rue des Dartois 16, 4000 Liège

L'assemblée décide ensuite, à l'unanimité des voix, de renommer comme administrateur pour une période qui finira immédiatement après l'assemblée générale de l'année 2013 :

Monsieur François Christiaens, Rue du Roi Chevalier 15, 7700 Mouscron

Ensuite, l'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs et nomme en cette qualité, à l'unanimité des voix, pour une période de six ans, commençant ce jour et finissant immédiatement après l'assemblée générale de l'année 2013.

- Madame Catherine Roemaet, Chemin du Bon Coin 3, 7784 Warneton
- Madame Monique Pamentier, Rue du Roi Chevalier 15, 7700 Mouscron

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 décembre 2007.

A l'unanimité des voix, le conseil renomme pour une période qui commence maintenant et qui prendra fin immédiatement après la réunion de l'année de 2013 :

Monsieur François Christiaens, Rue du Roi Chevalier 15, 7700 Mouscron, en tant qu'administrateur délégué et comme président du conseil d'administration

En cette qualité, l'administrateur délégué représentera la société en droit et en dehors du droit, conformément à l'article 16 des statuts.

En cette qualité, l'administrateur délégué disposera de la signature de la société sans limitation de montant pour toutes les opérations de la gestion journalière.

Auprès des banques et auprès des entreprises d'utilité publique, cela signifie entre autres :

l'administrateur délégué peut notamment ouvrir tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, effectuer et approuver toutes les opérations sur les comptes ouverts, résilier ou clôturer des comptes et en encaisser le solde, quel que soit le montant. Il représentera également la société pour toutes les opérations auprès des entreprises d'utilité publique, telles que les chemins de fer, la poste, le téléphone, l'électricité, l'eau et autres.

François Christiaens
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature